

Fonds d'investissement BMO 2018

États financiers semestriels

31 mars 2018

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

AVIS DE NON-EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS PAR LES AUDITEURS

BMO Investissements Inc., le gestionnaire du Fonds, nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. En vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières (le « Règlement 81-106 »), si les auditeurs n'ont pas effectué l'examen des états financiers semestriels, un avis accompagnant les états financiers doit en faire état.

Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas examiné les présents états financiers semestriels conformément aux normes établies par l'Ordre Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).



Fonds d'investissement

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Aux	31 mars 2018	30 septembre 2017
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Trésorerie	1 456	1 270
Placements		
Actifs financiers non dérivés	334 303	349 569
Montant à recevoir pour la vente de placements	—	486
Souscriptions à recevoir	143	185
Distributions à recevoir des fiducies de placement	2 421	2 460
Total de l'actif	338 323	353 970
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Rachats à payer	295	934
Charges à payer	247	17
Total du passif	542	951
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	337 781	353 019
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de série A	324 196	341 684
Parts de série F	2 562	1 102
Parts de série D	2 560	1 981
Parts de série I	8 463	8 252
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Parts de série A	31,91 \$	32,77 \$
Parts de série F	10,05 \$	10,17 \$
Parts de série D	10,78 \$	11,04 \$
Parts de série I	2,00 \$	2,06 \$

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Périodes closes les	31 mars 2018	31 mars 2017
REVENUS		
Revenus d'intérêts	7	16
Distributions provenant des fiducies de placement	8 932	4 754
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Gain net réalisé	2 829	3 445
Variation de la (moins-value) plus-value latente	(12 406)	14 975
(Perte) gain net sur la juste valeur des placements et dérivés	(638)	23 190
Revenu tiré du prêt de titres (note 8)	14	13
Gain de change	10	—
Total des autres revenus	24	13
Total des (pertes) revenus	(614)	23 203
CHARGES		
Frais de gestion (note 6)	1 318	1 492
Frais d'administration fixes (note 6)	189	186
Frais du comité d'examen indépendant (note 6)	1	1
Frais relatifs à l'aperçu du Fonds	0	0
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 6)	13	22
Charges d'exploitation absorbées par le gestionnaire (note 6)	(2)	(3)
Total des charges	1 519	1 698
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 133)	21 505
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de série A	(2 063)	20 838
Parts de série F	(18)	—
Parts de série D	(27)	93
Parts de série I	(25)	574
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Parts de série A	(0,20)	1,96
Parts de série F	(0,11)	—
Parts de série D	(0,13)	0,65
Parts de série I	(0,01)	0,13

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2018	31 mars 2017
Parts de série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	341 684	327 005
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 063)	20 838
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(6 650)	(6 504)
Remboursement de capital	—	(122)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(6 650)	(6 626)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	14 884	29 227
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	6 546	6 521
Rachat de parts rachetables	(30 205)	(30 168)
(Diminution) augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	(8 775)	5 580
(Diminution) augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(17 488)	19 792
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	324 196	346 797

Parts de série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	1 102	—
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(18)	—
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(11)	—
Remboursement de capital	(0)	—
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(11)	—
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 840	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	10	—
Rachat de parts rachetables	(361)	—
Augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	1 489	—
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 460	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	2 562	—

Périodes closes les	31 mars 2018	31 mars 2017
Parts de série D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	1 981	1 305
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(27)	93
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(41)	(31)
Remboursement de capital	(1)	(0)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(42)	(31)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	883	628
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	41	30
Rachat de parts rachetables	(276)	(327)
Augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	648	331
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	579	393
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	2 560	1 698

Parts de série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	8 252	8 185
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(25)	574
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(247)	(239)
Remboursement de capital	(5)	(5)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(252)	(244)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	778	368
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	252	244
Rachat de parts rachetables	(542)	(404)
Augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	488	208
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	211	538
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	8 463	8 723

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2018	31 mars 2017
Total du Fonds		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	353 019	336 495
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 133)	21 505
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(6 949)	(6 774)
Remboursement de capital	(6)	(127)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(6 955)	(6 901)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	18 385	30 223
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	6 849	6 795
Rachat de parts rachetables	(31 384)	(30 899)
(Diminution) augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	(6 150)	6 119
(Diminution) augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(15 238)	20 723
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	337 781	357 218

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2018	31 mars 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 133)	21 505
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(2 829)	(3 445)
Variation de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	12 406	(14 975)
Diminution (augmentation) des distributions à recevoir des fiducies de placement	39	(87)
Augmentation des intérêts courus sur les placements du marché monétaire	—	(8)
Augmentation des charges à payer	230	275
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fiducies de placement	(4 090)	—
Achats de placements	(11 502)	(44 006)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	21 767	40 895
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	13 888	154
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(106)	(106)
Produit de l'émission de parts rachetables	17 182	29 950
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(30 778)	(30 169)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(13 702)	(325)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	186	(171)
Trésorerie à l'ouverture de la période	1 270	1 876
Trésorerie à la clôture de la période	1 456	1 705

Information supplémentaire

Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	7	8
Distribution provenant des fiducies de placement, déduction faite des retenues d'impôts*	4 881	4 667

* Cet élément est lié aux activités d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 mars 2018 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Nombre de parts	Coût* (\$)	Juste valeur (\$)
PLACEMENTS DANS LE FONDS D'INVESTISSEMENT			
Fonds d'actions canadiennes — 99,0 %			
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné.....	16 140 090....	290 254.....	334 303
Total du portefeuille de placements — 99,0 %		290 254.....	334 303
Autres actifs, moins les passifs — 1,0 %.....			3 478
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES — 100,0 %			337 781

+ Le cas échéant, les distributions considérées comme des remboursements de capital servent à réduire le prix de base rajusté des titres correspondants.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

1. Le Fonds

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué selon les lois de la province d'Ontario et régi par une déclaration de fiducie. La déclaration de fiducie a été modifiée le 23 octobre 2008 et le 3 novembre 2009 pour autoriser certains fonds à offrir une structure à séries multiples. En plus des parts de série A existantes, certains fonds sont autorisés à émettre des parts de série A (couverte), Conseiller, Conseiller (couverte), T4, T5, T6, M, F, F (couverte), F2, F4, F6, D, G, I, N, NBA, NBF, O, L, R, S ou Classique. Chaque série est destinée à un type différent d'investisseurs et comporte des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Se reporter à la note 8 pour connaître les séries du Fonds, ainsi que les frais de gestion et les frais d'administration de chaque série.

BMO Investissements Inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds. Le gestionnaire est une filiale entièrement détenue par la Banque de Montréal. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 King Street West, Toronto (Ontario), M5X 1A1.

L'état de la situation financière et les notes annexes de chacun des Fonds sont en date du 31 mars 2018 et du 30 septembre 2017. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes portent sur les périodes closes le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017. L'information financière relative à un Fonds établi durant ces périodes est présentée depuis la date d'entrée en activité indiquée à la note 8. L'information financière relative à une série établie durant ces périodes est présentée depuis la date de création indiquée à la note 8.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 9 mai 2018.

Ces états financiers doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels au 30 septembre 2017, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

2. Mode de préparation et de présentation

Ces états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux IFRS et à la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

3. Sommaire des principales méthodes comptables Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les placements du Fonds sont désignés au début comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les variations de la juste valeur et les coûts de transactions correspondants sont comptabilisés à l'état du résultat global du Fonds.

Les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont soit ceux qui sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un avenir rapproché, soit lors de la comptabilisation initiale, ceux qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés et gérés ensemble par le Fonds et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Le Fonds classe tous les dérivés et les positions vendeur comme étant détenus à des fins de transaction. Le Fonds ne désigne aucun dérivé comme couverture dans le cadre d'une relation de couverture.

Le Fonds désigne au début tous les autres placements à la JVRN, puisque leur juste valeur peut être mesurée de façon fiable, et qu'ils font partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers gérés conformément à la stratégie de placement du Fonds et évalués à la juste valeur.

Les parts rachetables en circulation du Fonds, qui sont des instruments remboursables au gré du porteur, ouvrent droit à une obligation contractuelle de distribution annuelle, par le Fonds, de tout revenu net et de gains en capital nets réalisés. Cette distribution annuelle peut être versée en espèces au gré du porteur de parts; l'option de rachat permanente n'est donc pas la seule obligation contractuelle relative aux parts rachetables. Le Fonds peut émettre plusieurs séries de parts rachetables qui ont rang égal sans être identiques. Les obligations du Fonds relatives à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont donc classées à titre de passifs financiers et sont présentées à la valeur de rachat.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs financiers et passifs financiers reflètent le montant à recevoir, à payer ou à actualiser, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Le gestionnaire a déterminé que le Fonds répond à la définition d'« entité d'investissement ». Par conséquent, le Fonds évalue les filiales, le cas échéant, à la JVRN.

Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et il est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Évaluation de la juste valeur

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur, l'écart entre ce montant et le coût moyen étant constaté à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global.

Les cours de clôture des titres cotés en bourse sont considérés comme étant la juste valeur s'ils s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Des processus sont en place pour évaluer quotidiennement la juste valeur des titres négociés dans les pays hors Amérique du Nord, pour éviter les cours périmés et pour tenir compte, entre autres, des événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des obligations, des débentures, des titres adossés à des créances mobilières et des autres titres de créance correspond au cours acheteur fourni par une entreprise indépendante d'établissement des cours. Les placements à court terme, le cas échéant, sont constatés au coût amorti qui se rapproche de la juste valeur.

Les bons de souscription non cotés, le cas échéant, sont évalués en fonction d'un modèle d'établissement des cours prenant en compte des facteurs comme la valeur de marché du titre sous-jacent, le prix d'exercice et les conditions du bon de souscription.

Les parts de fonds communs de placement détenues à titre de placements sont évaluées à leur valeur liquidative à la date d'évaluation (la « date d'évaluation »

correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto), car ces valeurs peuvent être obtenues plus aisément et plus régulièrement.

Lorsque le cours d'un titre ne peut être obtenu, n'est pas fiable ou ne semble pas refléter la valeur actuelle, le gestionnaire peut déterminer une autre valeur qu'il considère comme juste et raisonnable ou recourir à une technique d'évaluation qui, dans toute la mesure du possible, utilise des données d'entrée et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les titres comparables, la valeur liquidative (fonds négociables en bourse) et d'autres taux ou cours pertinents. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de flux de trésorerie actualisés, des modèles internes qui reposent sur des données observables ou des comparaisons avec des titres identiques en substance. Dans certains cas, le gestionnaire peut avoir recours à des modèles internes lorsque les données d'entrée ne sont pas des données de marché observables.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle des variations des taux d'intérêt, des cours du change ou des prix d'autres instruments financiers, indices ou marchandises.

Les instruments dérivés sont soit des contrats normalisés négociés en bourse, soit des contrats de gré à gré. Le Fonds peut recourir à ces instruments à des fins de négociation, ainsi que pour gérer les risques.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global et les gains et pertes latents sont inscrits à la « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global.

Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme est une entente conclue entre deux parties (le Fonds et la contrepartie) visant l'achat ou la vente, à une date future, d'une monnaie contre une autre monnaie à un prix fixé d'avance. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture. Il peut s'agir de la couverture économique directe ou indirecte de la totalité ou d'une partie du risque de change lié à un placement ou à un groupe de placements. Le Fonds peut aussi conclure de tels contrats à des fins autres que de couverture, soit pour augmenter son exposition à une certaine monnaie, soit pour transférer le risque de change

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

d'un pays à un autre. La valeur des contrats de change à terme conclus par le Fonds correspond à l'écart entre la valeur du contrat à la date d'évaluation et sa valeur d'origine.

Pour les parts des séries A (couverte), Conseiller (couverte) et F (couverte), le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change qui découle des fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Contrats d'option

Le Fonds peut prendre part à des opérations sur contrats d'option en achetant (positions acheteur) ou en vendant (positions vendeur) des contrats d'option d'achat ou de vente. Ces contrats présentent différents risques pour le Fonds – le risque pour les positions acheteur est limité à la prime versée à l'achat des contrats d'option, alors que le risque pour la position vendeur est potentiellement illimité jusqu'à ce qu'elle soit liquidée ou expirée.

Contrats d'option achetés

La prime payée à l'achat d'une option est constatée à titre d'actif à l'état de la situation financière. Le contrat d'option est évalué à chaque date d'évaluation à un montant équivalant à la juste valeur de l'option qui aurait eu pour effet de liquider la position. La variation de l'écart entre la prime et la juste valeur est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Lorsqu'une option achetée expire, le Fonds réalise une perte égale à la prime payée. Lorsqu'une option achetée est dénouée, le Fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le produit et la prime payée. Lorsqu'une option d'achat achetée est levée, la prime payée est ajoutée au coût d'acquisition du titre sous-jacent. Lorsqu'une option de vente achetée est levée, la prime payée est soustraite du produit de la vente du titre sous-jacent qui devait être vendu.

Contrats d'option vendus

La prime reçue à la vente d'une option d'achat ou de vente est constatée à titre de passif dans l'état de la situation financière.

Lorsqu'une option vendue expire, le Fonds réalise un gain égal à la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est dénouée, le Fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le coût auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat vendue est levée, la prime reçue est ajoutée

au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Lorsqu'une option de vente vendue est levée, la prime reçue est déduite du coût du placement sous-jacent que devait acheter le Fonds.

Le gain ou la perte que réalise le Fonds lorsqu'une option achetée ou vendue expire ou est dénouée est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des ententes financières visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix fixé d'avance et à une date future prédéterminée. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui découlerait du dénouement de la position à la date d'évaluation. Tout écart entre la valeur notionnelle à chaque date d'évaluation est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Des bons du Trésor ou des liquidités sont détenus à titre de marge pour les contrats à terme normalisés.

Contrats de swap sur défaillance

Les contrats de swap sur défaillance sont des ententes visant le transfert du risque de crédit d'une partie, l'acheteur de la protection, à une autre partie, le vendeur de la protection. Le Fonds, à titre de vendeur de la protection, est tenu de payer la valeur notionnelle, ou tout autre montant convenu, à l'acheteur de la protection en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Fonds reçoit de la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient. Si aucune défaillance ne survient, le Fonds conserve la série de paiements et n'a aucune obligation de règlement.

Certains titres ou de la trésorerie peuvent être désignés comme garantie ou marge, selon les termes de l'entente, dans le but de fournir des actifs de valeur en cas de défaut, de faillite ou d'insolvabilité.

Le Fonds, à titre d'acheteur de la protection, reçoit du vendeur la valeur notionnelle ou le montant convenu en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Fonds verse à la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient.

Les contrats de swap sur défaillance sont évalués quotidiennement à la juste valeur selon les cotations

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

obtenues auprès de sources indépendantes. Les primes versées ou reçues, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Le montant net des paiements périodiques est comptabilisé quotidiennement et est constaté à titre de « Revenus d'intérêts » à l'état du résultat global. Lorsque les contrats de swap sur défaillance expirent ou sont liquidés, les gains ou les pertes sont constatés à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Contrats de swap de taux d'intérêt

Les contrats de swap de taux d'intérêt sont des ententes conclues entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts fondés sur un montant nominal. Le montant net des paiements périodiques d'intérêts reçus ou versés aux termes de contrats de swap de taux d'intérêt est comptabilisé comme « Revenus d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le Fonds conclut le contrat sont comptabilisés à titre de passif ou d'actif dans l'état de la situation financière. Lorsque le contrat est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou effectués au moment de la résiliation anticipée sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global.

La valeur des swaps de taux d'intérêt est fondée sur les évaluations de sources indépendantes. La variation de la valeur est inscrite à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Le Fonds conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Constatation des revenus

Les revenus de dividendes et les distributions provenant des fiducies de placement sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement.

Les revenus d'intérêts provenant des placements portant intérêt sont constatés à l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir présentés à l'état de la situation financière sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt stipulés pour les placements portant intérêt.

L'intérêt sur les obligations indexées à l'inflation est fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation. Le rajustement de la valeur nominale est constaté

dans les revenus d'intérêts à l'état du résultat global. Si les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance, le Fonds reçoit, en plus des intérêts, un dernier versement correspondant à la somme de la valeur nominale de l'obligation et de la compensation au titre de l'inflation qui s'est accumulée depuis la date d'émission de l'obligation. Les intérêts sont comptabilisés à chaque date d'évaluation en fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation et sont constatés à titre de « Revenus d'intérêts » à l'état du résultat global.

Conversion de devises

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du Fonds, au cours de change en vigueur à la clôture de la période. Les achats et ventes de placements, ainsi que les revenus et charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions correspondantes. Les gains (pertes) de change sur les transactions conclues sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global et les gains (pertes) de change latents sont inscrits à la « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) de change se rapportant à la trésorerie, aux créances et aux dettes figurent au poste « Gain (perte) de change » à l'état du résultat global.

Prêt de titres

Un Fonds peut s'engager dans des opérations de prêt de titres aux termes d'un contrat conclu avec BNY Mellon (l'« agent chargé du prêt de titres »). La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le Fonds ne peut pas excéder 50 % de sa valeur liquidative. Le Fonds reçoit une garantie dont la valeur doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement constituée d'obligations ou de garanties du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, du gouvernement des États-Unis ou d'un de ses organismes, mais peut aussi comprendre des obligations d'autres gouvernements, pourvu que leur notation soit adéquate. De plus, dans le cadre du programme, l'agent chargé du prêt de titres et les parties liées au dépositaire du Fonds indemnisent entièrement ce dernier advenant le défaut d'un emprunteur.

Pour les Fonds participant au programme, la valeur globale des titres prêtés et de la garantie détenue au 31 mars 2018 et au 30 septembre 2017, ainsi que

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

L'information sur le revenu du Fonds tiré du prêt de titres sont indiquées à la note 8.

Les revenus provenant du prêt de titres, le cas échéant, sont inclus dans l'état du résultat global et constatés en résultat lorsqu'ils sont gagnés. La répartition du revenu tiré du prêt de titres est présentée à la note 8, le cas échéant.

Pénalité pour négociation à court terme

Pour décourager les opérations de négociation excessives, le Fonds peut, à la seule discrétion du gestionnaire, imposer une pénalité pour négociation à court terme. Cette pénalité est versée directement au Fonds et est constatée à titre de « Pénalité pour négociation à court terme » à l'état du résultat global.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et des dépôts bancaires, y compris les acceptations bancaires et les dépôts à vue. La trésorerie est comptabilisée à la juste valeur. La valeur comptable de la trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de par sa nature à court terme.

Autres actifs et autres passifs

Les montants à recevoir pour la vente de placements, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir des fiducies de placement et les souscriptions à recevoir sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis évalués au coût amorti. De même, les achats de placements à payer, les rachats à payer, les distributions à payer et les charges à payer sont évalués au coût amorti. Les autres actifs et passifs sont, par nature, à court terme et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

Augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'« Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » d'une série, qui figure à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») de cette série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net imposable du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés pour chaque année d'imposition sont versées aux porteurs de parts, de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds a donc déterminé, en substance, qu'il n'était pas imposable. Il ne comptabilise donc aucun impôt à l'état du résultat global ni ne constate d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus d'investissement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Une filiale est une entité dont le Fonds détient le contrôle parce qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables sur son investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Le gestionnaire a déterminé que le Fonds est une entité d'investissement et, à ce titre, il comptabilise les filiales, le cas échéant, à la juste valeur. Une coentreprise est une entité établie en vertu d'un accord par lequel le Fonds exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Fonds exerce une influence notable sur les décisions liées à l'exploitation, à l'investissement et au financement (le Fonds détient entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote de l'entité). Toutes ces entités, le cas échéant, ont été désignées comme étant à la JVRN.

Entités structurées non consolidées

Durant les périodes visées, le Fonds ne sponsorisait aucune entité structurée non consolidée. Le gestionnaire a déterminé que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds peut investir constituent des entités structurées non consolidées, puisque les décisions prises à l'égard de ces titres ne découlent pas d'un droit de vote ou d'un autre droit similaire qu'il pourrait détenir. De façon similaire, les placements dans des instruments titrisés et des titres adossés à des créances mobilières

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

et à des créances hypothécaires sont aussi considérés comme des intérêts dans des entités structurées non consolidées.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à générer un revenu à court et à long terme, ainsi qu'une plus-value du capital. Ces fonds peuvent recourir à l'effet de levier d'une manière conforme à leur objectif de placement et aux exigences des autorités en valeurs mobilières canadiennes. Ils financent leurs activités par l'émission de parts rachetables pouvant être rachetées à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net du fonds. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, notamment de prêts hypothécaires accordés par des organismes d'épargne et de crédit, des banques de crédit hypothécaire, des banques commerciales et d'autres institutions. Les titres adossés à des créances mobilières sont constitués de divers types d'actifs, dont des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur la valeur nette du bien foncier et des prêts aux étudiants.

Le Fonds ne fournit ni ne s'est engagé à fournir aucun autre soutien financier important ni autre soutien à ces entités structurées non consolidées autre que ses placements dans ces dernières.

D'autres informations sur les intérêts du Fonds dans des entités structurées non consolidées, le cas échéant, se trouvent à la note 8.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut à l'état de la situation financière, selon l'intention et l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles le Fonds a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans l'état de la situation financière découlent de transactions visées par une convention cadre de compensation

ou un accord semblable avec droit de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque le Fonds n'a pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui traite du classement, de l'évaluation, de la dépréciation et de la comptabilité de couverture.

La nouvelle norme exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti, à la JVRN ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le classement et l'évaluation des passifs demeurent sensiblement les mêmes, à l'exception des passifs comptabilisés à la JVRN, pour lesquels les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à l'entité doivent être présentées dans les autres éléments du résultat global, à moins qu'elles n'aient une incidence sur les montants comptabilisés dans les revenus.

La nouvelle norme s'applique aux exercices du Fonds ouverts à compter du 1^{er} octobre 2018. Les actifs financiers et les passifs financiers sont gérés, et la performance du Fonds est évaluée sur la base de la juste valeur. Le gestionnaire estime donc pour l'instant que la comptabilisation à la JVRN conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les actifs financiers et passifs financiers du Fonds, méthode en cohérence avec celle actuellement utilisée, avec peu ou pas de modification. Par conséquent, le gestionnaire ne prévoit pas apporter de changements à l'évaluation actuelle des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN, ni qu'il y aura une grande incidence sur les états financiers du Fonds.

Le gestionnaire continuera de suivre l'évolution de l'industrie ou du cadre réglementaire à l'égard de la mise en place de cette nouvelle norme.

Fusion de fonds

Le gestionnaire a adopté la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des fusions de certains fonds au cours des périodes. Selon cette méthode, un des fonds est le fonds acquéreur et est appelé « fonds maintenu », et l'autre fonds visé par la fusion est appelé « fonds abandonné ». La décision est basée

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

sur la comparaison de la valeur liquidative relative des fonds et prend en compte des facteurs comme le maintien des conseillers en placement, des objectifs et pratiques de placement, du type de portefeuille et des frais de gestion et charges. Le cas échéant, se reporter à la note 8 pour plus de précisions sur les opérations de fusion.

4. Jugements et estimations comptables critiques

La préparation d'états financiers nécessite d'appliquer les méthodes comptables du Fonds avec jugement et de faire des estimations et des hypothèses en ce qui a trait à l'avenir. Les sections suivantes présentent les jugements et les estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire lors de la préparation des états financiers du Fonds.

Jugements comptables :

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les porteurs de parts du Fonds sont principalement des résidents canadiens, et les souscriptions et les rachats de parts rachetables sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains, et dans d'autres devises, le cas échéant. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, de la conjoncture et des événements sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds.

Classement et évaluation des instruments financiers et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants quant à la question de savoir si l'activité du Fonds consiste à investir afin de bénéficier d'un rendement global aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers.

Estimations comptables :

Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds a établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, sont revues indépendamment et sont appliquées de façon uniforme d'une période à l'autre.

Les estimations de la valeur des actifs et des passifs du Fonds sont réputées appropriées à la date de présentation de l'information financière.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La note 3 présente les méthodes utilisées pour établir les estimations ayant servi à déterminer la juste valeur.

5. Parts et transactions sur parts

Les parts rachetables du Fonds sont classées à titre de passifs.

Ces parts sont sans valeur nominale et ouvrent droit à des distributions, le cas échéant, et, au moment du rachat, au remboursement d'une tranche proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts. À moins d'indication contraire à la note 8, le Fonds n'a aucune restriction ni condition précise en matière de capital pour les souscriptions et rachats de parts. Les opérations pertinentes liées aux parts rachetables figurent dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Conformément à ses objectifs et stratégies de placement, et aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 7, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans les titres appropriés, tout en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour répondre aux besoins de rachat. Ces liquidités sont augmentées par des emprunts à court terme ou la vente de placements, le cas échéant.

Les parts rachetables du Fonds sont offertes en tout temps et peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative par part de la série concernée à toute date d'évaluation. Aux fins de souscription ou de rachat, la valeur liquidative par part d'une série est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la série, soit la juste valeur totale de l'actif attribuable à la série moins le passif attribuable à cette série, par le nombre total de parts de la série en circulation à chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, aux fins de traitement des transactions sur parts. L'actif net est déterminé conformément aux IFRS et peut différer de la valeur liquidative du Fonds. Si tel est le cas, un rapprochement est présenté à la note 8.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres charges, les revenus, les gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement sont attribués proportionnellement à chaque série en fonction de sa valeur liquidative relative. Le gain et la perte de certains contrats de change à terme des séries couvertes est réparti uniquement entre les séries couvertes.

6. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion courante du Fonds et de ses placements, conformément à l'acte constitutif du Fonds. Il surveille et évalue le rendement du Fonds, lui fournit du personnel de gestion clé, rémunère les services de gestion de portefeuille des conseillers en placement et assure tous les services d'administration requis. En contrepartie de ses services, il a droit à des frais qui lui sont payés mensuellement et qui sont calculés aux taux annuels maximaux indiqués à la note 8.

b) Frais d'administration fixes

Le gestionnaire paie certains frais d'exploitation de chaque Fonds, à l'exception du BMO Portefeuille équilibré FondSélect (série NBA seulement), du BMO Portefeuille croissance FondSélect (série NBA seulement), du BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect (série NBA seulement), du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés, du BMO Fonds zéro combustible fossile, du BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique, du BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique, du BMO Fonds leadership féminin, du BMO Fonds valeur internationale et du BMO Fonds japonais (« séries à charges d'exploitation variables »), notamment, les honoraires et frais d'audit et juridiques, la rémunération du dépositaire et de l'agent des transferts, les coûts attribuables aux émissions, aux rachats et aux changements de titres, dont les coûts liés au système de tenue des registres des porteurs de titres, la préparation et la publication des prospectus, des rapports financiers, d'autres types de rapports, et des relevés et autres communications aux porteurs de titres, les frais de comptabilité et d'évaluation du fonds, les frais de

dépôt, y compris ceux engagés par le gestionnaire (collectivement, les « frais d'administration »). En contrepartie, le Fonds paie des frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration fixes sont calculés quotidiennement selon un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative moyenne du Fonds. Se reporter à la note 8 pour connaître le taux des frais d'administration fixes imputés au Fonds, le cas échéant.

c) Charges du Fonds

Certaines charges d'exploitation (les « charges du Fonds ») sont aussi payées directement par le Fonds et comprennent les frais de préparation et de publication de l'aperçu du Fonds, les frais d'intérêts et autres frais d'emprunt, tous les coûts raisonnables associés à la conformité au Règlement 81-107, y compris la rémunération et les dépenses des membres du comité d'examen indépendant (CEI) du Fonds et celles de tout conseiller juridique indépendant ou d'autres conseillers employés par le CEI, les coûts des programmes d'orientation et de formation continue des membres du CEI et les coûts et dépenses associés aux réunions du CEI; les taxes et impôts auxquels le Fonds est ou pourrait être assujéti, et les coûts associés à la conformité aux nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires introduites après le 1^{er} décembre 2007.

Le gestionnaire peut, pour certaines années et dans certains cas, choisir de prendre en charge une partie des frais de gestion, des frais d'administration fixes ou certains frais précis du Fonds ou d'une série du Fonds. Cette prise en charge est réexaminée périodiquement par le gestionnaire qui peut y mettre fin à sa discrétion, sans préavis aux porteurs de parts.

d) Frais d'administration variables

Les séries à charges d'exploitation variables assument directement toutes ces charges, notamment les frais d'administration et les charges du Fonds.

e) Commissions et autres coûts de transactions du Portefeuille

Le Fonds peut exécuter des opérations avec BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, ou par l'entremise de celui-ci, dans le cadre d'ententes de courtage standard et aux prix du marché. Les frais sont inclus dans le poste « Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille » à l'état du résultat global. Se reporter

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

à la note 8 pour connaître les frais relatifs aux parties liées imputés au Fonds pendant les périodes closes les 31 mars 2018 et 31 mars 2017, le cas échéant.

f) Mise de fonds initiale

À l'établissement d'un nouveau fonds, le gestionnaire fait une mise de fonds initiale. Selon les politiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, un investisseur initial ne peut demander le rachat de ses placements tant qu'un montant additionnel de 500 \$ n'a pas été reçu d'autres investisseurs relativement à la même catégorie de parts. Se reporter à la note 8 pour connaître les placements en parts du Fonds que le gestionnaire détenait au 31 mars 2018 et au 30 septembre 2017, le cas échéant.

g) Autres opérations avec des parties liées

De temps à autre, le gestionnaire peut conclure, au nom du Fonds, des transactions ou des accords avec ou mettant en cause des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées au gestionnaire du Fonds. Il peut s'agir notamment de transactions ou d'accords avec, ou qui mettent en cause, des filiales et des membres du groupe de la Banque de Montréal, BMO Investissements Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Asset Management Corp., BMO Gestion privée de placements inc., BMO Gestion d'actifs inc., BMO Ligne d'action Inc., Pyrford International Limited, LGM Investments Limited, la Société de fiducie BMO, F&C Management Limited, BMO Global Asset Management (Asia) Limited, Taplin, Canida & Habacht LLC, BMO Capital Markets Corp. ou d'autres fonds d'investissement offerts par la Banque de Montréal, et qui peuvent porter sur l'achat ou la vente de titres en portefeuille par l'entremise ou auprès d'une filiale ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par une filiale ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou le rachat de parts ou d'actions d'autres fonds d'investissement de la Banque de Montréal ou la prestation de services au gestionnaire.

7. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de marché), le risque de crédit et le risque de liquidité. Dans le tableau relatif à la concentration, les titres sont classés selon la catégorie d'actif, la région géographique et

le segment de marché. Le processus de gestion des risques du Fonds décrit les moyens utilisés pour assurer la conformité aux directives en matière de placement.

Le gestionnaire gère les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement du Fonds en employant et en supervisant des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés qui surveillent régulièrement les positions du Fonds et l'évolution du marché, et qui assurent la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des directives de placement.

Lorsque le Fonds investit dans d'autres fonds d'investissement, il peut être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ce ou ces fonds sous-jacents, selon leurs objectifs de placement et le type de titres qu'ils détiennent. La décision d'acheter ou de vendre un fonds sous-jacent est fondée sur les directives de placement et les positions, plutôt que sur le risque inhérent aux fonds sous-jacents.

a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des cours de change. Les placements sur les marchés étrangers sont exposés au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au moment de l'établissement de la juste valeur. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture pour réduire son exposition au risque de change ou pour s'exposer à des devises. L'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements du Fonds portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les titres du marché monétaire, les placements à court terme et les débentures) et dans des instruments dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont par nature à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du Fonds à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

cotation n'a pu être obtenue et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille. Le gestionnaire surveille la proportion de titres non liquides par rapport à la valeur liquidative du Fonds afin de s'assurer que cette proportion ne dépasse pas le plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du Fonds.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou la contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent du Fonds sur les obligations contractuelles conclues avec la contrepartie à la date de présentation de l'information financière. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du Fonds au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec des contreparties autorisées. Le risque de crédit associé à ces opérations est minime étant donné que toutes les contreparties ont une notation approuvée suffisante et que la valeur de marché de la garantie détenue par le Fonds doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, le cas échéant, comme il est indiqué à la note 8, s'il y a lieu.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Fonds réside essentiellement dans les rachats de parts quotidiens en trésorerie. Le Fonds investit principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs et cessibles facilement. En outre, il conserve suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Le Fonds peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour lesquels une

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

8. Information spécifique au Fonds

a) Information sur le Fonds et les séries et évolution des parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans chacune des séries A, F, D et I, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts.

Série	Date de lancement
Série A	24 novembre 1987
Série F	4 mai 2017
Série D	7 avril 2014
Série I	16 juillet 2009

Les parts de série A sont offertes sans frais d'acquisition et peuvent être achetées par tous les investisseurs.

Les parts de série F peuvent être achetées par les investisseurs ayant souscrit un programme intégré ou un compte à frais fixes offert par un courtier, aux termes duquel les investisseurs paient au gestionnaire des frais annuels en fonction de la valeur des actifs, plutôt que des commissions sur chaque transaction.

Les parts de série D sont offertes aux investisseurs qui détiennent un compte à courtage réduit. Le courtage réduit donne lieu à des commissions de suivi moindres sur ces parts, ce qui diminue les frais de gestion.

Les parts de série I sont destinées uniquement aux investisseurs institutionnels et à d'autres fonds d'investissement, sur décision du gestionnaire à l'occasion et au cas par cas. Ces investisseurs ont conclu une entente avec le gestionnaire. Aucuns frais de gestion ni aucuns frais d'administration fixes ne sont imputés au Fonds à l'égard de ces parts dans la mesure où chaque investisseur ou courtier négocie des frais distincts avec le gestionnaire.

Le nombre de parts émises et en circulation de chaque série est présenté dans le tableau ci-après.

Périodes closes les (en milliers de parts)	31 mars 2018	31 mars 2017
---	-----------------	-----------------

Parts de série A

Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	10 426	10 572
Émises	451	914
Émises au réinvestissement de distributions	196	207
Rachetées durant la période	(913)	(947)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	10 160	10 746

Parts de série F

Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	108	—
Émises	181	—
Émises au réinvestissement de distributions	1	—
Rachetées durant la période	(35)	—
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	255	—

Parts de série D

Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	179	125
Émises	79	58
Émises au réinvestissement de distributions	4	3
Rachetées durant la période	(25)	(30)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	237	156

Parts de série I

Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	4 000	4 205
Émises	380	185
Émises au réinvestissement de distributions	121	124
Rachetées durant la période	(264)	(202)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	4 237	4 312

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

b) Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net

Au 31 mars 2018 et au 30 septembre 2017, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé pour chaque série conformément aux IFRS.

c) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, se calcule comme suit :

Périodes closes les	31 mars 2018	31 mars 2017
Parts de série A		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 063)	20 838
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	10 296	10 637
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	(0,20)	1,96
Parts de série F		
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(18)	—
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	160	—
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	(0,11)	—
Parts de série D		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(27)	93
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	210	144
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	(0,13)	0,65

Périodes closes les	31 mars 2018	31 mars 2017
Parts de série I		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(25)	574
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	4 124	4 284
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	(0,01)	0,13

d) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée en décembre 2017, les pertes en capital et autres qu'en capital dont disposait le Fonds à des fins fiscales s'établissaient comme suit :

Total des pertes en capital (\$)	Total des pertes autres qu'en capital (\$)	Pertes autres qu'en capital échéant en		
		2028 (\$)	2029 (\$)	2030 et par la suite (\$)
1 831	—	—	—	—

e) Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

Le gestionnaire touche des frais payables mensuellement et calculés aux taux annuels maximaux présentés dans le tableau ci-après :

Série	Frais de gestion (%)	Frais d'administration fixes (%)
Série A	0,750*	0,100
Série F	0,200	0,100
Série D	0,500**	0,100
Série I	*	*

* Négociés et payés directement par chaque investisseur de la série I au gestionnaire.

* Le 24 avril 2017, le taux des frais de gestion a été réduit, passant de 0,850 % à 0,750 %.

** Le 24 avril 2017, le taux des frais de gestion a été réduit, passant de 0,600 % à 0,500 %.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

Les frais de gestion à payer au gestionnaire sont comptabilisés au poste « Charges à payer » dans l'état de la situation financière et s'élevaient à 216 \$ au 31 mars 2018 (15 \$ au 30 septembre 2017).

Charges

Le gestionnaire paie les frais d'administration et les charges d'exploitation liés aux parts de série I.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (excluant les coûts de transactions) versées sur les opérations sur titres et les sommes versées à des parties liées du gestionnaire relativement à des services de courtage offerts au Fonds pour les périodes considérées sont les suivantes :

Périodes closes les	31 mars 2018 (\$)	31 mars 2017 (\$)
Total des commissions de courtage versées	13	22
Total des commissions de courtage versées à des parties liées	1	—

Selon ce qui a pu raisonnablement être établi, aucun montant au titre des accords de paiement indirect n'a été versé ou n'était dû aux courtiers par le Fonds pour les périodes considérées.

Parts détenues par le gestionnaire

Le gestionnaire détenait les parts suivantes du Fonds :

Au 31 mars 2018

Série	Nombre de parts	Valeur des parts (\$)
Série F	101	1
Série I	59	0

Au 30 sept. 2017

Série	Nombre de parts	Valeur des parts (\$)
Série F	100	1
Série I	57	0

f) Risques liés aux instruments financiers

L'objectif du Fonds est d'offrir un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociables en bourse qui investissent principalement dans des actions canadiennes. Le Fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociables en bourse, investir directement

dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociables en bourse.

Au 31 mars 2018 et au 30 septembre 2017, le Fonds détenait uniquement des parts du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné.

Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Fonds n'a eu lieu au cours de la période.

Risque de change

Au 31 mars 2018 et au 30 septembre 2017, le Fonds était peu exposé au risque de change du fait de son placement dans le fonds sous-jacent.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2018 et au 30 septembre 2017, le Fonds était peu exposé au risque de taux d'intérêt du fait de son placement dans le fonds sous-jacent.

Autre risque de marché

Le Fonds est exposé, indirectement, mais de façon significative, à l'autre risque de marché du fait de ses placements dans le fonds sous-jacent qui investit dans des actions. Selon la corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement de son indice de référence, si l'indice composé plafonné S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 32 890 \$ (34 380 \$ au 30 septembre 2017). La corrélation historique n'est pas représentative de la corrélation future. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être important.

Risque de crédit

Au 31 mars 2018 et au 30 septembre 2017, le Fonds était peu exposé au risque de crédit du fait de son placement dans le fonds sous-jacent.

Prêt de titres

Une partie de l'actif du Fonds était consacrée à des opérations de prêt de titres au 31 mars 2018 et au 30 septembre 2017, comme suit :

	Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie de prêt (\$)
31 mars 2018	—	—
30 sept. 2017	3 493	3 675

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

Aucun actif ne faisait l'objet d'une opération de prêt de titres au 31 mars 2018.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et le revenu tiré de ces opérations pour les périodes closes le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017.

Périodes closes les	31 mars 2018		31 mars 2017	
	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	20	100,0	18	100,0
Retenues d'impôts	—	—	—	—
	20	100,0	18	100,0
Païement aux agents chargés du prêt de titres	6	30,0	5	30,0
Revenu net tiré du prêt de titres	14	70,0	13	70,0

Risque de concentration

Le tableau ci-après résume le risque de concentration du Fonds, directement ou par ses placements dans le fonds sous-jacent :

Aux	31 mars 2018	30 sept. 2017
Actions		
Consommation discrétionnaire	5,5 %	5,4 %
Consommation de base	3,6 %	3,6 %
Énergie	18,3 %	20,3 %
Finance	34,5 %	34,1 %
Santé	1,2 %	0,6 %
Industries	9,6 %	9,4 %
Technologies de l'information	3,7 %	3,2 %
Matériaux	11,4 %	11,4 %
Immobilier	3,0 %	2,8 %
Services de télécommunication	4,5 %	4,7 %
Services aux collectivités	3,7 %	3,8 %
Autres actifs, moins les passifs	1,0 %	0,7 %
	100,0 %	100,0 %

g) Actifs financiers et passifs financiers

Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Les catégories d'actifs financiers et de passifs financiers, à l'exception de la trésorerie, sont présentées dans le tableau ci-après :

Aux	31 mars 2018	30 sept. 2017
Actifs financiers désignés comme étant à la JVRN	334 303	349 569
Prêts et créances	2 564	3 131
Passifs financiers évalués au coût amorti	542	951

Gains nets ou pertes nettes sur les actifs financiers et passifs financiers

Périodes closes les	31 mars 2018	31 mars 2017
Gains (pertes) nets réalisés sur les actifs financiers		
Désignés à la JVRN	11 768	8 215
	11 768	8 215

Total des gains (pertes) nets réalisés sur les actifs financiers et passifs financiers

	11 768	8 215
--	--------	-------

Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers

Désignés à la JVRN	(12 406)	14 975
	(12 406)	14 975

Variation totale des gains (pertes) latents sur les actifs financiers et passifs financiers

	(12 406)	14 975
--	----------	--------

h) Hiérarchie des justes valeurs

Le Fonds classe ses instruments financiers en trois niveaux fondés sur les données utilisées pour les évaluer. Les titres de niveau 1 sont évalués selon les prix cotés sur les marchés actifs pour des titres identiques. Les titres de niveau 2 sont évalués selon les données observables importantes sur le marché, comme les prix cotés de titres similaires et les prix cotés sur les marchés non actifs, ou selon les données observables entrant dans les modèles. Les titres de niveau 3 sont évalués selon des données non observables importantes sur le marché, fondées sur des hypothèses établies par le gestionnaire en fonction de ce que les intervenants du marché pourraient

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2018

raisonnablement utiliser dans le cadre de l'évaluation des titres. Les tableaux ci-après fournissent l'information pertinente.

Au 31 mars 2018

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds d'investissement	334 303	—	—	334 303

Au 30 sept. 2017

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds d'investissement	349 569	—	—	349 569

Transferts entre les niveaux

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux durant les périodes.

i) Entités structurées non consolidées

L'information sur la valeur comptable et la taille des investissements dans des entités structurées est présentée dans les tableaux ci-après :

Au 31 mars 2018	Valeur comptable en pourcentage de l'actif net du fonds	
	Valeur comptable	sous-jacent
Placement		
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	334 303	10,7
Total	334 303	

Au 30 sept. 2017	Valeur comptable en pourcentage de l'actif net du fonds	
	Valeur comptable	sous-jacent
Placement		
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	349 569	14,0
Total	349 569	

BMO Investissements Inc.

First Canadian Place, 43rd Floor
100 King Street West
Toronto (Ontario) M5X 1A1

www.bmo.com/fonds et www.bmo.com/gma/ca

Auditeur indépendant

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower
18 York Street, Suite 2600
Toronto (Ontario) M5J 0B2

Pour tout complément de renseignements, veuillez nous appeler au :

- 1 800 665-7700 (si vous avez acheté des Fonds d'investissement BMO par l'entremise d'une succursale BMO Banque de Montréal ou des Services bancaires en ligne de BMO);
- 1 800 304-7151 ou nous envoyer un courriel à servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com (si vous avez acheté des Fonds d'investissement BMO par l'entremise d'une maison de courtage de plein exercice ou d'un courtier à escompte).

Les Fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., société de services financiers et entité juridique distincte de la Banque de Montréal. « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » et « BMO (le médaillon contenant le M souligné) Fonds d'investissement » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal, utilisées sous licence.



Fonds d'investissement